



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 juin 2026

SÉCURITÉ

Fermetures administratives

Le préfet de la région Guadeloupe vous informe de la fermeture administrative des 2 établissements suivants :

- ➔ Par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2026 pour une durée de 1 mois de l'établissement « KAT AS » situé sur la commune des Abymes pour non présentation du récépissé de déclaration de son établissement, pour exercice d'une activité de restauration non autorisée et de troubles à l'ordre public compromettant la tranquillité publique,
- ➔ Par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2026 pour une durée de 1 mois de l'établissement « CHEZ PHILIPPE » situé sur la commune du Gosier pour accueil du public à une heure non autorisée par la réglementation applicable aux débits de boissons, non respect de ladite réglementation de nature à favoriser des troubles à l'ordre public.

Les arrêtés préfectoraux précités sont annexés au présent communiqué.